



Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 16 juin 2025 à 19 h 00, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée virtuelle ouverte à 19 h 04.

Les membres du conseil présents sont : Madame Diane Lavallée, messieurs François-Henri Lafarge, Benoit Desrochers, Serge Perreault, Pierre Coutu et Pierre Savignac.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale par intérim, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les citoyens sont les bienvenus à poser leurs questions, selon les méthodes établies par règlement. Les commentaires, questions et interventions du public sont permis uniquement lors des périodes de questions, après avoir obtenu le droit de parole par le président d'assemblée.

Afin d'assurer le fonctionnement de la municipalité et du Conseil municipal, le règlement de régie interne sera appliqué. Quiconque prend la parole, sans avoir obtenu l'autorisation du président d'assemblée, est passible d'une amende de 100 \$, après avoir reçu un seul et unique avertissement. Quelqu'un qui récidive peut également être invité à quitter la salle.

En résumé, il est possible de prendre la parole en étant au micro uniquement, après avoir eu le droit de parole donné par le président d'assemblée.

Le maire fait lecture de l'arrêté des mesures d'urgence déclarées et expliquant la tenue de l'assemblée en mode virtuel. Il fait référence à l'obligation à ce que tous les élus soient visibles à la caméra.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-341

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Résultat du vote.

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

4.1 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

- 21 avril
- 20 mai

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Liste des déboursés de mai 2025
- 5.2 Transfert des avis de mutations

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Confirmation d'embauche de la Directrice aux Services techniques
- 6.2 Confirmation d'embauche du journalier aux travaux publics
- 6.3 Embauche d'un aide journalier saisonnier aux travaux publics

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7.1 PIIA : 2250, rue du Ruisseau - Peinturer toit et remplacement fenêtre du haut
- 7.2 PIIA : 2280, rue du Ruisseau - Rénovations divers
- 7.3 Dérogation mineure : 3121 rang Saint-Martin - Installation fosse septique
- 7.4 PIIA : 2610, rang de la Chaloupe - démolition pour reconstruire en unifamiliale

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX SUJETS PRÉCÉDENTS

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

- 8.1 Dons aux organismes
- 8.2 Participation au congrès de la FQM

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. Travaux publics

- 10.1 Dépôt d'une demande au MTQ - Analyse d'une demande pour ajout d'un panneau indicateur de vitesse
- 10.2 Contrat aux entreprises généreux - Réfection du chemin St-Martin (Reporté)

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Mesure d'urgence - Règles de fonctionnement des assemblées virtuelles - Adoption d'un cadre normatif.

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus déposent leurs rapports individuels.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus est déposé.

4. GREFFE

4.1 Adoption des procès-verbaux Reporté

Les élus ayant pu consulter les documents au préalable, il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'adopter les procès-verbaux de la reprise de la séance du 21 avril et celui du 20 mai 2025.

5. Trésorerie

5.1 Dépôt de la liste des déboursés

La directrice générale par intérim, dépose le journal des déboursés aux élus.

5.2 Transfert des avis de mutation

2025-06-342

CONSIDÉRANT QUE

l'évaluateur de la MRC de d'Autray est maintenant la FQM-Assurance ;

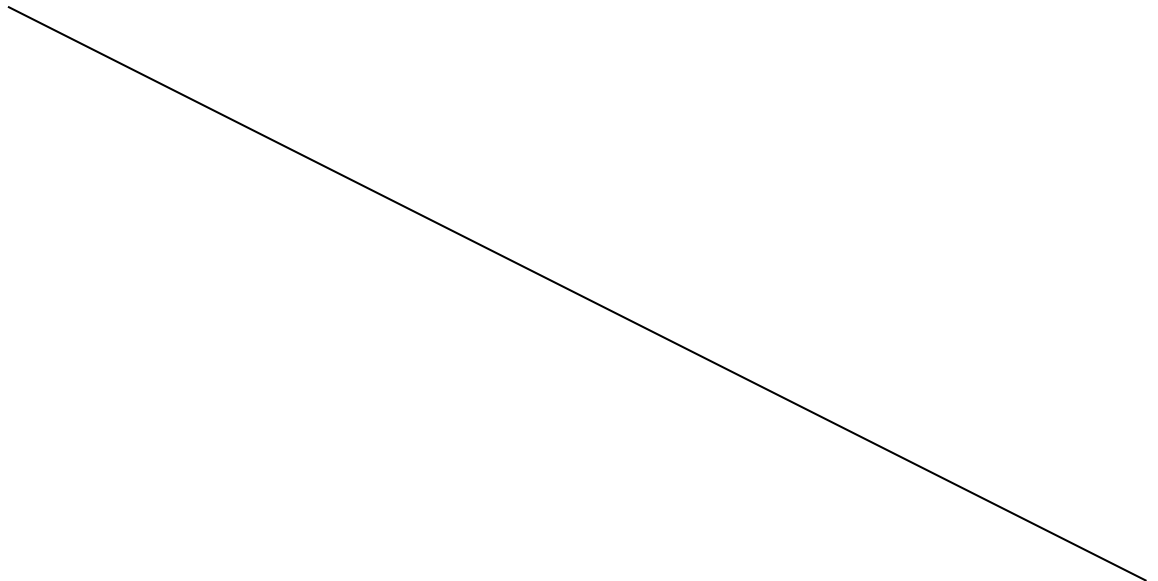
CONSIDÉRANT QUE

les évaluateurs de la FQM doivent traiter les avis de mutation avant que nous puissions les rentrer dans notre système de traitement de la taxation ;

Il est proposé par m. Serge Perreault et appuyé par m. Pierre Coutu et résolu à majorité Que le Conseil municipal : Mandate la FQM-Assurance de faire les démarches nécessaires auprès de l'impôt foncier afin de recevoir directement les avis de mutation.

*Le maire demande le vote
Accepté à la majorité.*

Abstention de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Large et M. Pierre Savignac.





PERIODE DE QUESTIONS

- Plusieurs questions et interrogations quant à l'arrêté pour mesures d'urgence et le maire réitère principalement la raison de sécurité pour les élus et employés municipaux
- Un citoyen fait référence à l'article 45 versus le délai de 48 hres selon lui et en lien avec ledit arrêté
- Une question est adressée en lien avec les inondations de 2024 alors qu'un arrêté pour mesures d'urgence n'a pas été déclaré
- Question citoyenne à savoir à quand le retour à la normale vs l'arrêté pour mesures d'urgence

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Confirmation d'embauche de la Directrice des services techniques

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de Mme Toupin en date du 4 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE sa période préparatoire de 6 (Six) mois complété à pleine satisfaction.

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Benoit Desrochers de confirmer l'embauche permanente de Mme Brigitte Toupin à titre de Directrice des service techniques (travaux publics) et de lui souhaiter officiellement

6.2 Confirmation de nomination embauche journalier

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de M. Stéphane Robitaille au poste de journalier en date du 5 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE sa période probatoire de 3 (trois) mois dûment complétés ;

Il est proposé et appuyé par de confirmer l'embauche permanente de M. Stéphane Robitaille au poste de journalier et de lui souhaiter officiellement la bienvenue dans l'équipe.

Le maire demande le vote.

Accepté à la majorité.

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Lafarge et M. Pierre Savignac

6.2 Embauche d'un aide-journalier saisonnier

CONSIDÉRANT QUE les besoins saisonniers au département de Travaux publics en période estivale entre autres.

CONSIDÉRANT QUE l'affichage d'un poste d'aide journalier/journalier dûment réalisé.

CONSIDÉRANT QUE les entrevues tenues en bonne et due forme.

2025-06-343

2025-06-344



Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'embaucher Jean-Paul Masson au d'aide-journalier saisonnier pour l'été 2025.

*Le maire demande le vote.
Accepté à la majorité.*

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. Pierre Savignac et M. François-Henri Lafarge.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 PIIA 2250, rue du Ruisseau — Peinture du toit en rouge et remplacer fenêtres du haut (6) comme celle du rez-de-chaussée.

2025-06-345

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 2250, rue du Ruisseau ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu d'accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à la majorité.*

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Lafarge et M. Pierre Savignac.

7.2 PIIA : 2280, rue du Ruisseau — Remplacement de la fenêtre sur le côté de la maison et rénovations diverses.

2025-06-346

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée pour des travaux de galerie, toit, enclos à poules, remplacement portes & fenêtres
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 2280, rue du Ruisseau ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault d'accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à majorité.*

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Lafarge et M. Pierre Savignac.



2025-06-347

7.3 3121, rang Saint-Martin — Dérogation mineure réglementation municipale 465-2024-1

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** celle-ci contrevient au règlement no. 465-2024- interdisant les installations septiques à traitement ultraviolet pour les maisons isolées ;
- CONSIDÉRANT QUE** que l'alternative à l'installation UV n'est pas Recommandable en raison de la faible perméabilité du sol et des débordements printaniers du fossé à l'endroit même où elle serait installée et occasionnerait une excavation à tous les cinq ans pour demeurer fonctionnelle ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault d'accepter la dérogation mineure avec les **recommandations suivantes** : L'entretien réglementaire faite selon les règles de l'art est la responsabilité du propriétaire ; les entretiens aux frais du propriétaire ; documents de conformité relatifs aux entretiens annuels ou ponctuels fournis à la municipalité.

*Le maire demande le vote.
Accepté à majorité.*

Absentassions de vote pour Mme Diane Lavallée, M. Pierre Savignac et M. François-Henri Lafarge.

7.4 PIIA : Demande de démolition 2610 de la Chaloupe

2025-06-348

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation et le processus ont été respectés ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité de démolition recommande d'accepter la demande démolition du bâtiment unifamilial situé sur le terrain situé au 2610 rang de la Chaloupe en vue d'une nouvelle construction unifamiliale ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault d'accepter la demande pour le terrain cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepter à la majorité.*

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Lafarge et M. Pierre Savignac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est adressée en lien avec les inondations de 2024 alors qu'un arrêté pour mesures d'urgence n'a pas été déclaré
- Question citoyenne à savoir à quand le retour à la normale vs l'arrêté pour mesures d'urgence



2025-06-349

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

8.1 Dons aux organismes

CONSIDÉRANT QUE

les demandes d'aide financière soutenant les visions et missions de certains organismes locaux.

Il est proposé par M. Pierre Coutu et appuyé par de remettre la somme respective suivante aux organismes ici nommés soit :

La Manne quotidienne pour un montant de : 250.00\$
Le Jardin d'enfants pour un montant de : 1000.00\$
La fédération du cancer : 1000.00\$

*Le maire demande le vote.
Accepté à majorité.*

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Lafarge et M. Pierre Savignac.

8.2 Participation au congrès de la FQM

2025-06-350

CONSIDÉRANT

la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) se tiendra en septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'

il s'agit d'une opportunité d'échanges de formation et de réseautage pour les élus municipaux ;

Il est proposé par M. Pierre Coutu et appuyé par d'autoriser 2 (deux) élu(e)s à participer au congrès et d'autoriser les dépenses afférentes budgétées pour les élus(e)s.

*Le maire demande le vote.
Accepté à la majorité.*

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Lafarge et M. Pierre Savignac.

9. Hygiène du milieu



2025-06-351

10 Travaux publics

10.1 Dépôt d'une demande au MTQ — Analyse d'une demande pour ajout d'un panneau indicateur de vitesse

CONSIDÉRANT QU' un nouveau panneau d'arrêt près de l'intersection du rang du ruisseau et de la route 345.

CONSIDÉRANT QU' il n'y a actuellement pas de panneau indicateur de vitesse en direction nord.

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une route appartenant au MTQ.

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyer par M. Serge Perreault une demande d'analyse pour installer un panneau à cet endroit et indiquant possiblement une vitesse à 50 km/hre selon l'expertise du MTQ.

Le maire demande le vote.

Accepté à majorité.

Absentions de vote : Mme Diane Lavallée, M. Pierre Savignac et M. François-Henri Lafarge

10.2 Réfection du chemin Saint-Martin contrat donné aux entreprises Généreux (Reporté à une séance ultérieure)

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée sur le chemin Saint-Martin;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de faire de la réfection dans les meilleurs délais possible.

Il est proposé et appuyer par d'octroyer le contrat aux entreprises Généreux pour un montant de 88 140,00\$ plus taxes couvert à même les fonds réservés aux travaux d'infrastructure.

Le maire demande le vote.

Résultat du vote. (Reporté)

11.1 Mesure d'urgence – Règles de fonctionnement des assemblées virtuelles- Adoption d'un cadre normatif.

2025-06-352

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a été rencontrée dans le cadre de la tenue d'assemblées publiques pour la Municipalité de Sainte-Elisabeth, alors que la sécurité des membres du conseil a été remise en question, avec insultes et menaces, qu'il y a un climat de hargne récurrent lors des assemblées publiques, de flagrant manque de civisme et de respect et ce à en mettre en péril la tenue desdites assemblées ;

ATTENDU QU'IL est un devoir de la Municipalité de protéger ses Élus et employés en matière de santé et sécurité ;

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit et permet aux conseils municipaux de tenir leurs séances par des moyens technologiques lorsqu'elles sont implantées dans un cadre normatif défini ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir la transparence,



la participation citoyenne et la continuité des affaires municipales et que pour l'instant cela est mis en péril par cause du climat difficile lors des assemblées en présentiel ;

ATTENDU QUE

le conseil juge donc opportun et urgent d'implanter ce cadre normatif afin de tenir au plus urgemment ses séances de façon virtuelle.

Il est par conséquent résolu que le conseil municipal adopte le présent cadre normatif le temps que se calme le climat menaçant à la sécurité des élus et du personnel municipal :

ARTICLE 1 — OBJET

Le présent vise à encadrer les modalités de convocation, de tenue, de participation et de diffusion des séances du conseil municipal tenues par moyens technologiques.

ARTICLE 2 — DÉFINITIONS

– Séance virtuelle : séance du conseil municipal tenue entièrement par moyens technologiques.

– Moyens technologiques : toute plateforme permettant la tenue d'une réunion à distance (ex. : Zoom, Teams, Google Meet, etc.).

ARTICLE 3 — APPLICATION

Le présent s'applique à toutes les séances ordinaires et extraordinaires du conseil.

ARTICLE 4 — CONVOCATION

La convocation à une séance virtuelle se fait selon les modalités prévues par la loi, et doit inclure :

- La date et l'heure de la séance ;
- Le lien d'accès ou les informations pour y assister en ligne ;
- Les modalités de participation citoyenne ;
- L'ordre du jour (ou un lien pour le consulter).

ARTICLE 5 — ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

Toute séance publique du conseil municipal virtuelle doit être accessible en direct au public.

La municipalité peut :

- Diffuser la séance en direct sur son site Web ou une plateforme publique ;
- Enregistrer la séance et la rendre accessible en différé ;
- Permettre aux citoyens de soumettre des questions avant ou pendant la séance.

ARTICLE 6 — QUORUM ET VOTES

Les membres présents par moyens technologiques sont réputés présents comme s'ils étaient physiquement à la séance.

Le quorum est calculé en tenant compte de tous les membres connectés.

Les votes se prennent à main levée, vocalement ou par fonction de vote de la plateforme.

ARTICLE 7 — INTERRUPTION TECHNIQUE

En cas d'interruption technologique empêchant la poursuite de la séance :

- La séance peut être suspendue pour un maximum de 30 minutes.

Si l'interruption persiste, la séance est ajournée à une date ultérieure, à être communiquée conformément à la loi.

ARTICLE 8 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyer par M. Pierre Coutu d'adopter à Sainte-Élisabeth, ce 16 juin 2025, lors d'une séance ordinaire du conseil.

Le présent cadre normatif entre en vigueur immédiatement.



*Le maire demande le vote
Accepté à la majorité.*

Absentassions de vote : Mme Diane Lavallée, M. François-Henri Lafarge ainsi que M. Pierre Savignac.

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.

Siège 1 : aucun commentaire

Siège 2 : rencontre MRC, CCU, séance extraordinaire du 4 juin, séance régulière

Siège 3 : aucun commentaire

Siège 4 : comité démolition, séance préparatoire, séance régulière

Siège 5 : CCU, séance préparatoire, séance régulière

Siège 6 : aucun commentaire

Maire : CCU, séance extraordinaire du 4 juin, séance préparatoire, séance régulière, sécurité civile pour employés, rencontre topo intimidation et respect des obligations pendant l'assemblée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public sont accueillies.

- Encore questions et interrogations quant à l'arrêté pour mesures d'urgence, à quand retour à la normale et concernant la tenue des séances virtuelles
- Quelques témoignages de citoyens en ligne avec la présence policière sur place
- Confirmation de la tenue de la Fête de la St-Jean
- Dossier réfection de l'église
- Remerciements à la SQ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20h38

Il y avait 60 (soixante) personnes présentes.

Louis Bérard, maire

Marie-France Brisson, directrice générale
par intérim

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire

